

3 - Conseil Municipal - Désignations diverses - Modificatifs à la délibération du 17 avril 2014

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé les modifications suivantes à la délibération du 17 avril 2014 portant désignation de représentants dans divers organismes et commissions :

1) Commission Intercommunale d'Accessibilité

Dans sa séance du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les élus suivants à la Commission Intercommunale d'accessibilité :

M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire (Président de droit) ou son représentant

4 délégués :

M. Emile BRIOT

M. Frédéric ALLEMANN

Mme Marie ZEHAF

Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Il est proposé de désigner M. Yannick POUJET en remplacement de M. Emile BRIOT en tant que délégué au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

2) Organismes paritaires

Par délibération du 18 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place des instances paritaires communes (CHS et CTP).

Afin d'harmoniser les pratiques avec la CAGB, la désignation des représentants de la Collectivité, conformément aux articles 4 du décret du 30 mai 1985, 4 du décret du 17 avril 1989 et 28 du décret du 10 juin 1985, est désormais effectuée par arrêté.

Il convient donc d'abroger la délibération du 17 avril 2014 dans ses dispositions qui concernent les organismes paritaires (CTP, CHS, CAP).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces modifications.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ?

M. Julien ACARD : Nous nous abstenons sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Donc 2 abstentions. C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter ces modifications.

Récépissé préfectoral du 25 février 2015.